PARLEMENT EUROPÉEN

1999 **** 2004

Document de séance

5 février 2003 B5-0120/2003

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

déposée à la suite de la déclaration de la Commission conformément à l'article 37, paragraphe 2, du règlement par Lone Dybkjær et Olle Schmidt, au nom du groupe ELDR

sur le Forum économique mondial de Davos et le Forum social mondial de Porto Alegre

RE\488840FR.doc PE 328.087

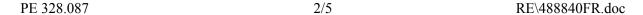
FR FR

B5-0120/2003

Résolution du Parlement européen sur le Forum économique mondial de Davos et le Forum social mondial de Porto Alegre

Le Parlement européen,

- vu les déclaration du "Forum économique mondial" de Davos et du "Forum social mondial" de Porto Alegre,
- A. considérant que la mondialisation est devenue un élément essentiel de l'ordre mondial actuel,
- B. considérant que les modèles de croissance et de développement économique doivent dépasser la croissance économique en soi pour intégrer des normes strictes de protection de l'environnement et une protection sociale responsable,
- C. considérant que les organisations internationales telles que le FMI, la Banque mondiale, l'Organisation mondiale du commerce et l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE) ont une influence croissante sur nos économies,
- D. considérant que lors des conférences et sommets mondiaux de ces dernières années, les États se sont engagés, au plus haut niveau politique, à ouvrir les marchés aux produits des pays en développement, à alléger la dette, à accroître l'aide, à protéger l'environnement et à placer le développement au centre des politiques menées,
- E. considérant que la dette mondiale a augmenté à un rythme rapide, en particulier dans les pays en développement, où elle a été multipliée par 35 entre 1970 et 2001,
- F. considérant que le nombre de personnes vivant dans des conditions de pauvreté extrême dans les pays les moins avancés (PMA) a plus que doublé au cours des trente dernières années.
- G. considérant qu'une gouvernance démocratique et exempte de corruption revêt une importance tout aussi grande que la croissance économique pour relever le niveau de vie et améliorer la satisfaction des besoins alimentaires, l'éducation, les soins de santé et les revenus,
- H. considérant que la mondialisation n'est pas seulement une question économique mais implique également la diffusion de la démocratie et des droits de l'homme; que ce fait est bien illustré par les tribunaux sur les crimes de guerre mis en place après les conflits des Balkans et du Rwanda et la Cour pénale internationale, qui n'auraient été possibles sans la mondialisation,
- 1. se félicite que les réunions, tant de Davos que de Porto Alegre, aient permis d'exprimer pacifiquement de nombreux points de vue sur l'état de l'ordre économique et social





mondial et la mondialisation,

- 2. souligne, à l'égard des manifestations souvent violentes contre la mondialisation qui ont tendance à se produire lors des grands sommets internationaux, tels que le Forum économique mondial et les réunions du Conseil européen, que le débat public doit se fonder sur des arguments politiques, et non sur la violence; estime également que les réunions où les dirigeants politiques internationaux prennent des décisions, résolvent des problèmes transfrontaliers ou échangent des idées sur les questions d'actualité doivent être considérées comme une composante essentielle de la vie démocratique;
- 3. souscrit au principe fondamental selon lequel le libre-échange, l'esprit d'entreprise, la concurrence, le développement durable et le recours aux technologies nouvelles constituent les moyens essentiels de créer une croissance économique durable à long terme dans le monde;
- 4. appelle de ses voeux l'élaboration d'une forme de mondialisation visant une meilleure redistribution des richesses et respectueuse des droits de l'homme universels et de l'environnement;
- 5. invite donc la Commission européenne et les États membres à renforcer leur soutien au développement des droits de l'homme et de la démocratie dans le monde entier; croit fermement que la démocratie libérale respectueuse des droits de l'homme (y compris les normes fondamentales du travail), l'État de droit et la propriété privée, conjugués avec une économie de marché ouverte, sans barrières commerciales, sont essentiels pour améliorer la croissance économique et relever le niveau de vie dans les pays en développement;

Commerce international

- 6. estime que le développement d'un commerce international équitable constitue un instrument efficace pour contribuer à une réduction majeure de la pauvreté et souhaite voir éclore de vastes stratégies de développement émanant du secteur privé;
- 7. soutient l'élaboration d'un ensemble global cohérent de règles de concurrence permettant de structurer le commerce international dans le cadre de l'OMC;
- 8. soutient la diffusion du recours à la responsabilité sociale des entreprises comme une évolution positive et invite davantage d'entreprises multinationales à intégrer des préoccupations sociales, sociétales et environnementales dans leurs activités professionnelles, mais souligne que la RSE doit rester un concept volontaire; verrait avec satisfaction la création de forums internationaux ou régionaux semblables au Forum plurilatéral sur la RSE;
- 9. est préoccupé par le caractère peu encourageant des perspectives économiques mondiales; considère l'esprit d'entreprise et la concurrence comme l'un des facteurs clés de la croissance et de la création d'emplois, mais pas dans le cadre d'un processus de relocalisation incessante de la production vers des sites où la main d'oeuvre est la moins

coûteuse ou l'environnement de travail le moins réglementé; estime que les entreprises internationales ont la responsabilité de créer un avenir économique plus humain et plus durable, en respectant des normes minimales en matière de conditions de travail et de préservation de l'environnement, qui doivent être au centre de leurs stratégies d'entreprise; soutient, à cet égard, la prise en compte systématique du concept d'investissement socialement responsable (ISR) et souligne la nécessité de définir clairement un ISR qui peut et doit être motivé par un sain intérêt commercial;

Politique de développement

- 10. souscrit aux remarques du président Fox et du président Lula sur la nécessité de lier les politiques sociale et économique, d'asseoir la confiance des citoyens dans le gouvernement et de s'attaquer à des problèmes mondiaux essentiels tels que la pauvreté, qui peuvent susciter l'exclusion, la défiance et l'antagonisme; juge ces commentaires d'autant plus appropriés dans le climat actuel d'incertitude provoqué par le terrorisme international;
- 11. appelle de ses voeux une stratégie de développement mondiale reposant sur des marchés ouverts et la libre concurrence, pondérés par l'égalité des chances et la solidarité; estime, à cet égard, que la politique commerciale internationale, telle que la mène le monde industrialisé, en est grande partie déséquilibrée et doit tenir davantage compte de l'impératif d'un accès équitable des pays en développement aux marchés mondiaux, en particulier dans les domaines où ils sont compétitifs et ont l'opportunité d'augmenter des revenus extérieurs qui leur sont extrêmement nécessaires;
- 12. estime, d'autre part, que les pays en développement doivent s'attaquer aux graves problèmes de corruption et de blanchiment d'argent, s'ils souhaitent attirer à moyen terme des flux d'investissement étranger direct, qui sont essentiels pour la croissance;
- 13. estime que la lutte contre la pauvreté doit s'attaquer aux causes structurelles de la pauvreté dans les pays en développement et demande des mesures en faveur de l'accès à la terre, à l'eau et aux ressources de la biodiversité, une politique de soutien aux petites exploitations agricoles durables et l'allégement de la dette, qui absorbe plus de 40 % du PNB des PMA;
- 14. souligne que les droits des femmes et l'égalité des chances sont vitaux dans une société démocratique et que l'égalité de droits contribue en outre considérablement à une croissance démographique et à un développement équilibrés;
- 15. estime que les obstacles aux échanges, les subventions et autres mesures de distorsion du commerce, en particulier dans des secteurs présentant un intérêt spécial pour les exportations des PMA, tels que l'agriculture, devraient faire l'objet d'une évaluation, en vue de leur réduction; demande à tous les pays industrialisés d'être prêts, en conséquence, à faire de nouvelles concessions en matière d'accès à leur marché des produits agricoles provenant des pays en développement;
- 16. considère que les PMA devraient, dans certains cas, être autorisés à protéger leur

économie et à procéder à une ouverture sélective du marché, afin de développer leurs propres industries, leur indépendance alimentaire et d'assurer la survie et le développement de leur agriculture;

--0--

- 17. croit fermement qu'aucune assemblée internationale qui se penche sur l'ordre économique mondial, le commerce international, la situation des pays en développement ou la mondialisation ne peut ignorer les conséquences environnementales des politiques dans tous ces domaines et que le développement durable doit constituer la pierre angulaire de ces politiques, si nous voulons assurer le bien-être économique et environnemental des générations futures;
- 18. charge son Président de transmettre la présente résolution au Conseil, à la Commission, aux gouvernements des États membres, à l'OMC et au Secrétaire général des Nations unies.